

Privilège—M. Knowles

Ceux d'entre nous qui doivent faire partie du comité ont le droit de dire que cela commence à bien faire.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous arrivons à la Chambre aujourd'hui pour entendre le chef de l'opposition (M. Clark) signaler au premier ministre qu'il a été décidé que les délibérations du comité ne pourraient pas être télévisées sans une autorisation préalable de la Chambre, conformément à la décision rendue par la présidence. Puis le premier ministre prend la parole et dit qu'il s'agit simplement d'une lettre envoyée à titre personnel par madame le Président à un député.

La situation ne peut pas être aussi vague, aussi floue. Nous ne cessons de tourner autour du pot. Si jamais il y a eu un cas où l'on ait refusé aux députés la possibilité d'assumer leurs fonctions de député, c'est bien avec cette question du droit même de demander qu'on transmette à la radio et à la télévision les délibérations de ce comité mixte.

Je fais de mon mieux pour m'en tenir à la question de procédure. Je ne parle pas du problème du débat au comité proprement dit, même si j'y suis tenté après ce que j'ai entendu ce matin au cours de la séance quant aux raisons invoquées contre la radiodiffusion ou télédiffusion des délibérations, par exemple: «Il fera trop chaud à cause des projecteurs, certaines personnes ne voudront pas venir ou encore le public sera trop nombreux.» On nous a présenté les arguments les plus ridicules que j'aie jamais entendus.

Une voix: Tous présentés par des libéraux.

M. Knowles: Ne condamnez pas tous les libéraux. L'un d'eux s'est rangé de notre côté. Tous étaient présents, et le président qui n'occupait pas le fauteuil a lui-même voté. Il y a manifestement eu concertation. On peut dire, madame le Président, que cette décision relève du comité et qu'on ne peut nier qu'il a le droit de prendre une décision à la majorité, mais on ne nous le dit qu'après nous avoir imposé des règles différentes. On nous a d'abord dit que le comité pouvait prendre ses propres décisions, et ensuite, dès que nous sommes arrivés au comité, on nous a dit que nous ne le pouvions pas; plus tard on nous dit que nos travaux ne peuvent être télédiffusés qu'avec la permission de la Chambre, et nous apprenons ensuite que nous ne pouvons même pas demander cette permission à la Chambre sans entraîner par le fait même la dissolution du comité.

On en arrive à se demander si on n'a pas pris bien soin dans la rédaction de cette motion de l'empêcher de présenter des rapports de temps en temps. Je prétends que la position adoptée par les gens d'en face risque de mettre les députés dans l'impossibilité de faire leur devoir. Le premier ministre a dit que cela dépendait du comité, et le président du Conseil privé (M. Pinard) a dit la même chose. Je suppose que le président du Conseil privé va maintenant nous dire que le comité a décidé par un vote de 13 à 11 qu'il ne voulait pas que ses travaux soient télédiffusés.

Même si la motion avait été adoptée, il reste encore à déterminer comment nous pouvons présenter un rapport sans dissoudre le comité. Un conservateur a proposé de le présenter

au comité pour qu'il en décide. Cependant, ce n'est certainement pas de cette façon qu'un Parlement libre ou un régime de comités doit fonctionner. Aujourd'hui, mon leader a dit au cours de la période des questions que, depuis le référendum, certains d'entre nous avaient tout fait pour reformuler notre constitution et tâcher de réaliser des progrès en ce sens. Le leader de mon parti et les membres de notre groupe ont été critiqués parce que nous avons trouvé que la proposition à l'étude contenait des mesures valables. Je ne sais pas pendant combien de temps encore nous allons tolérer cela et permettre au gouvernement de nous traiter aussi injustement.

Cet après-midi même, mon leader a suggéré que le premier ministre pourrait présenter une motion aujourd'hui pour donner au comité le pouvoir de faire radio-télédiffuser ses délibérations. Le premier ministre s'est demandé pourquoi il devrait présenter une telle motion, alors que la lettre de M^{me} le Président au président du comité spécial des invalides et des handicapés n'était rien de plus qu'une lettre privée et personnelle, et non une opinion.

M. Lalonde: Oh, oh!

M. Knowles: Je crois que le coprésident du comité mixte n'a pas vu la lettre avant 11 h 30 ou midi, au beau milieu de la séance du comité. On lui avait parlé de l'existence de cette lettre. Je le répète, en se basant sur cette lettre, le député a dit d'abord que c'était illégal puis, après l'avoir reçue, il s'est rétracté en disant que la motion était recevable, mais que nous ne pouvions pas agir seuls et que nous devons aller à la Chambre. Il faudrait certainement tirer la situation au clair.

Le premier ministre aurait pu tout éclaircir aujourd'hui en quelques secondes en disant simplement: «Très bien, le gouvernement présentera la motion voulue pour accorder au comité l'autorisation de faire radiodiffuser et télédiffuser ces débats». Madame le Président, votre lettre disait clairement qu'il n'avait pas été établi une fois pour toutes que la télévision et la radio n'avaient leur place qu'à la Chambre des communes. Elle disait au contraire que, sous sa forme actuelle, l'ordre de la Chambre permet seulement la retransmission des débats de la Chambre, mais qu'il peut s'appliquer aux comités à la condition que la Chambre ordonne qu'un comité soit autorisé à faire radiodiffuser et télédiffuser ses délibérations.

Étant donné l'importance de la question, certains d'entre nous estiment que le premier ministre aurait dû sauter sur l'occasion aujourd'hui, mais il ne l'a pas fait. Je m'emballerai peut-être un peu plus que je n'en ai l'habitude à propos de cette question, mais c'est parce que j'ai assisté presque d'un bout à l'autre à la séance du comité de ce matin. J'ai assisté quelques instants à la réunion du comité que vous présidiez, madame le Président. Puis je suis parti pour me rendre à l'autre comité, après quoi je suis allé à un autre encore, puis je suis revenu, et il s'agissait seulement d'une séance d'organisation convoquée à 9 h 30. Je pensais qu'elle durerait quinze ou vingt minutes, mais elle n'était toujours pas finie aux environs de 12 h 45, et la séance a d'ailleurs repris à 15 h 30. J'ignore combien de temps cela durera.